



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le ministre de la Défense et des anciens Combattants porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que la mission de vérification envoyée sur le terrain confirme l'implication de certains personnels FAMA dans des violations graves des droits de l'homme, ayant occasionné mort d'hommes à Nantaka et Kobaka dans la région de Mopti.

Le ministre a dépêché le Chef d'Etat-major Général des Armées sur le terrain pour donner des orientations en vue de diligenter les procédures règlementaires.

Le ministre a instruit au Procureur militaire d'ouvrir une enquête judiciaire. Il réitère sa détermination et sa ferme volonté de lutter contre l'impunité, et engage les FAMA au strict respect des Droits de l'homme et du Droit international Humanitaire dans la conduite des opérations.

Le ministre présente ses condoléances aux familles éplorées.

Bamako, le 19 JUIN 2018

Le ministre,



Tiéna COULIBALY
Commandeur de l'Ordre National